

DECISION DU PRESIDENT N° DECPR_2026_070

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public au profit du Cirque Sébastien Zavatta

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20260407_08 en date du 07 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Considérant la demande présentée par Monsieur Douchet James, représentant le Cirque Sébastien Zavatta, tendant à être autorisé à occuper temporairement un emplacement situé rue Raspail à Saint-Hilaire-de-Loulay, du 07 au 14 septembre 2026, pour l'installation du cirque, de ses infrastructures et la tenue de représentations,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, autorise Monsieur Douchet James sise 3 Chemin de Montfort à GIEN (45500) dont la société est immatriculée au registre du commerce d'Orléans sous le n°447 713 967, à occuper temporairement l'emplacement situé rue Raspail à Saint-Hilaire-de-Loulay, du 07 au 14 septembre 2026, pour l'installation du cirque, de ses infrastructures et la tenue de représentations.

ARTICLE 2

La présente autorisation est consentie moyennant le versement d'un dédommagement d'un montant de 700 €.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée



Antoine CHEREAU
Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'Agglomération
8 sept. 2026

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*